SLTC - Sociétés, Langages, Temps, Connaissances

Rapport Hcéres

▶ **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. SLTC - Sociétés, Langages, Temps, Connaissances. 2017, Université de Lorraine. hceres-02029729

HAL Id: hceres-02029729

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029729

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

École doctorale Sociétés, Langages, Temps, Connaissances - SLTC

Université de Lorraine

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 01/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,[1]	*Au nom du comité d'experts,*[2]
Michel Cosnard, président	Catherine Maignant, présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

[1] Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

[2] Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Présidente :

Mme Catherine MAIGNANT, Université Lille 3

Experts :

M. Jean-René BINET, Université de Rennes 1

M. Sébastien KAPP, SciencesPo - Paris

M. Michel TROMMETTER, Université Grenoble Alpes

Mme Karine WEISS, Université Nîmes

Délégué scientifique du HCERES :

M. Benoît MULKAY

Évaluation réalisée en 2016-2017
sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016
et d'une visite de l'ED en décembre 2016

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Sociétés, langages, temps, cultures* (ED *SLTC*) est l'une des huit ED de l'Université de Lorraine (UL) qui ont été intégrées dans le Collège Lorrain des Ecoles Doctorales (CLED) et l'une de ses trois ED en Sciences humaines et sociales (SHS). Sous le nom d'*ED Stanislas*, elle est le fruit d'une reconfiguration de l'ED *Langages, Temps, Sociétés*, qui est intervenue lors de la fusion des universités de Lorraine au 1er janvier 2013. Il s'agit d'une ED pluridisciplinaire qui, dans le champ des SHS, s'inscrit dans les sous-domaines « Esprit humain, langage, éducation », « Langues, textes, arts et cultures », et « Mondes anciens et contemporains » de la nomenclature HCERES. L'ED est adossée à dix unités de recherche (UR), dont deux Unités mixtes de recherches (UMR) recouvrant seize sections de Conseil National des Universités (CNU), *i.e.*07, 08, 09,10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 21, 22, 70, 71 et 72. Elle comptait 219 doctorants au 30 juin 2015, 106 encadrants titulaires d'une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) et une secrétaire dédiée (personnel de catégorie C).

En raison des redondances qui ont subsisté depuis la création de l'UL entre l'ED n°78 (historiquement basée à Nancy) et l'ED n°411, baptisée *Fernand-Braudel* depuis 2013, (historiquement basée à Metz), la direction de l'établissement a été à l'initiative d'une nouvelle reconfiguration des périmètres qui aboutit, dans la perspective du contrat 2018-2022, à une demande de reconduction avec modifications de *l'ED Stanislas*, qui prendra alors le nom d'ED *Sociétés, langages, temps, cultures*. Le secteur Arts, Lettres Langues devrait quitter la nouvelle ED et rejoindre l'ED n°411, qui devrait se dénommer *Humanités nouvelles*, tandis que la Sociologie serait intégrée dans la nouvelle ED SLTC. Il est en revanche prévu que l'Histoire soit partagée entre les deux écoles doctorales, ce qui peut être envisagé comme le maintien d'une redondance, même si les domaines recouverts par les UR concernées ne sont pas identiques.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

La gouvernance de l'ED s'est mise en place très progressivement pendant le contrat en cours d'achèvement. On note tout le sérieux et la bonne volonté de l'ED et des UR qui lui sont rattachées pour faire fonctionner l'école dans un contexte difficile. L'adaptabilité de la direction de l'ED et son souci constant de mener à bien ses tâches dans l'intérêt des doctorants doivent être portés à son crédit. Si le Conseil n'est aujourd'hui pas conforme aux exigences légales (seulement quatre membres externes), son mode de fonctionnement est exemplaire. La directrice est en outre assistée par un Bureau, qui pilote la politique de l'ED en remplissant quatre missions principales, *i.e.* formation, suivi des doctorants, internationalisation et innovation. Il ne joue cependant pas tout son rôle au sein de la structure de direction en raison d'une implication trop limitée dans ses missions. Le système ne donnant pas satisfaction, il sera revu dans la perspective du prochain contrat. La gouvernance est manifestement placée sous le signe de la collégialité, ce dont elle peut être félicitée. L'association des doctorants est très impliquée dans la gouvernance et son travail efficace est bien soutenu par la direction de l'ED.

L'ED *Stanislas* dispose d'une secrétaire à temps plein et partage un personnel avec l'ED *Fernand-Braudel* pour les questions de scolarité. La secrétaire principale est un personnel de catégorie C, ce qui ne correspond pas à son niveau de responsabilité. Lors de la dernière évaluation, l'AERES avait recommandé le recrutement d'un personnel de catégorie B, ce que l'établissement n'a malheureusement pas encore pris en compte. Malgré les demandes réitérées de la direction de l'ED, la secrétaire de l'ED *Stanislas* n'a pas reçu de son établissement toute la reconnaissance qu'elle semble mériter, notamment en termes de promotion. Les doctorants soulignent pourtant notamment sa disponibilité et la qualité de son accueil. Elle a su se rendre indispensable et accomplit ses missions avec un grand professionnalisme.

Les locaux administratifs de l'ED sont répartis entre les sites de Nancy et Metz ; ils sont en partie communs aux deux ED *Stanislas* et *Fernand-Braudel*. La politique de soutien aux déplacements encouragée par l'ED *Stanislas* permet de limiter les inconvénients liés à cet état de fait. Après une période difficile où l'ED ne disposait plus pour ses jeunes chercheurs de salle dédiée, les doctorants se sont vus attribuer un espace aménagé à leur convenance à la rentrée 2016 et ils ont désormais accès aux salles informatiques de l'UL à Nancy. A Metz, un projet d'aménagement à l'intention des doctorants est en cours d'élaboration, mais ils ne disposent d'aucun espace au sein de l'ED à l'heure actuelle. Les efforts relatifs aux locaux doivent être portés au crédit de la direction de l'ED (comme de celle de l'établissement), car elle a fait preuve de dynamisme dans ce domaine délicat. Le budget alloué par l'université est très correct (175 euros par doctorant hors soutenances de thèse et d'HDR) et semble-t-il suffisant pour le fonctionnement de l'école. Cette dernière en est satisfaite puisqu'elle est fondée sur une clé de répartition approuvée par tous. Le fait que les formations soient largement prises en charge par l'établissement (la formation doctorale est assurée sur service), constitue un avantage indiscutable. Il convient de remarquer l'effort louable que fait l'ED pour obtenir des financements externes. Les difficultés liées à l'existence de deux sites sont atténuées grâce à la politique affirmée de l'ED de faire en sorte que les conditions de travail des doctorants soient les meilleures possibles sur les deux sites. Il n'en demeure pas moins que certaines démarches administratives requièrent des déplacements difficilement compréhensibles d'un site à l'autre. Ainsi, certains doctorants se plaignent-ils de devoir se déplacer d'un site à l'autre pour remettre des documents dont ils ne comprennent pas bien pourquoi ils ne peuvent pas les transmettre par voie électronique.

Un nouveau site Web de l'ED a été élaboré à l'initiative de la directrice. Les doctorants ont été associés à sa création, ce qui est un point positif, confirmant en outre l'impression de constante coopération entre la direction de l'ED et les doctorants, un indiscutable point fort de l'ED *Stanislas*. Le site n'est néanmoins pas terminé. La rubrique « vivre sa thèse » est à peine entamée et sous l'onglet « Actualités – appels à projets », ne figure que l'appel à participation à la journée jeunes chercheurs de juin 2016. Une autre méthode de communication prévue passe par la visite au secrétariat et un système d'affichage. Le dossier d'auto-évaluation signale le recours à des listes de diffusion diverses, qui ont été élaborées au cours du contrat qui s'achève. Il est nécessaire de parfaire la mise en œuvre des moyens de communication.

Le choix des sujets de thèse se fait au sein des UR de rattachement, mais il convient de noter l'excellente initiative de l'ED d'afficher sur son site les sujets prioritaires de ces UR afin de contribuer à leur visibilité et au recrutement de doctorants contractuels tant internes qu'externes. Le recrutement des doctorants contractuels se fait par concours sur la base d'une bonne entente avec les UR et de critères d'excellence, dans un esprit d'équité et de transparence. Etant donné le faible nombre de contrats mis au concours, la règle qui prévaut privilégie l'excellence à la répartition entre UR ou entre domaines. Le Bureau de l'ED nomme deux experts (un interne et un externe) dont le Conseil de l'ED examine ensuite les fiches d'expertise. Une première sélection est faite sur cette base, après quoi les candidats retenus sont soumis à une audition et classés. Le mode de recrutement des autres doctorants, c'est-à-dire la plus grande partie, n'est pas assurée par l'ED mais par les UR, même si la directrice de l'ED est sollicitée en fin de parcours. Les critères d'admission n'incluent pas de mention particulière au master et demeurent assez flous. Notons, pour conclure ce point, que l'avenir est incertain puisque l'établissement envisage de revoir les missions de l'ED en matière d'attribution des contrats et de recrutement des contractuels. Il est envisagé de confier ces missions aux pôles de recherche, créés au moment de la fusion des universités de Lorraine pour coordonner les activités scientifiques de l'établissement. Ce projet pose question car, outre que le schéma actuel correspond à la législation en vigueur, la méthode appliquée aujourd'hui est efficace et renforce les liens indispensables entre les UR et l'ED.

L'ED ne recrute pas uniquement des doctorants bénéficiant de financements spécifiques pour le doctorat, mais elle s'assure que les candidats disposent d'un financement seuil de 800 € par mois, ce qui est nettement inférieur au seuil de pauvreté en France, et donc insuffisant. L'ED assure par ailleurs une information sur les possibilités de financement, ce en quoi elle remplit également pleinement son rôle. Contrairement au cas habituel des ED en SHS, le taux moyen des thèses financées, 43 % (100 % dans une UR de psychologie), est assez élevé, même si l'on déplore la faiblesse du nombre des contrats doctoraux de l'établissement, pourtant eux-mêmes en augmentation, grâce à un début de rééquilibrage mis en œuvre par la direction de l'UL. Les modes de financement ont été diversifiés au cours des dernières années (Bourses d'excellence *Lorraine université d'excellence* (LUE), Convention industrielle de formation à la recherche (CIFRE), bourses de la Direction Générale de l'Armement, de la Ligue contre le cancer, de l'Ecole Normale Supérieure, etc.) grâce aux efforts conjoints des UR et de l'ED.

Ainsi qu'indiqué plus haut, l'ED est adossée à dix UR dont deux UMR, dont les domaines disciplinaires sont les suivants : Histoire, Philosophie et Épistémologie des sciences, Littératures, Langues, Psychologie, Sciences de l'Éducation et Sciences du langage. Le périmètre thématique de l'ED est donc très large, comme c'est généralement le cas des ED pluridisciplinaires du secteur SHS. L'ED n'a pas de politique scientifique propre, mais elle accompagne celle de ses UR de rattachement et de la Maison des Sciences de l'Homme. Elle interagit en permanence avec ces structures, prioritairement les UR, notamment en les associant aux formations et à l'organisation de la journée annuelle des jeunes chercheurs. L'ED contribue en outre à la valorisation des recherches doctorales en publiant les articles ou posters issus de ses manifestations. Les UR sont très fortement impliquées dans la vie de l'école qui est particulièrement attentive à l'articulation entre recherche et formation.

La politique doctorale de site est définie conjointement par le Collège Lorrain des Ecoles Doctorales (CLED) et la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV) de l'UL. Cette politique respecte néanmoins le principe de subsidiarité. Le document d'évaluation interne transmis par l'établissement ne permet pas d'établir clairement la contribution de l'ED *Stanislas* à la politique de site. La charte des thèses est commune à toutes les ED de l'UL. Elle est en cours de révision dans la perspective de sa mise en conformité avec l'arrêté de mai 2016 sur le doctorat ; sa version anglaise est également en cours d'élaboration.

Le CLED est chargé de mettre en place des formations transversales et professionnalisantes. Il promeut l'internationalisation des ED, assure le suivi des docteurs et met en place des actions spécifiques telles que le prix de thèse de l'UL ou *Ma thèse en 180 secondes*. La direction de l'ED *Stanislas* a le sentiment que le CLED a des difficultés à comprendre les spécificités des doctorants SHS et notamment à admettre qu'une proportion importante de ces jeunes chercheurs ne bénéficie d'aucun financement spécifique, ce qui est cause de contraintes particulières et devrait nécessiter, de la part du CLED, une attention particulière. Pour autant, l'ED *Stanislas* est force de proposition au sein du CLED.

L'ouverture régionale, qui passe par des partenariats avec les collectivités territoriales, le monde socio-économique et les écoles d'ingénieurs est engagée, mais reste à confirmer. Il est très positif à ce titre que les collectivités territoriales et certaines entreprises soutiennent la journée annuelle des jeunes chercheurs. L'ouverture internationale de l'ED comporte des points forts mais nombre de ses aspects sont encore en devenir. La plupart des liens internationaux reposent sur les partenariats des UR avec des laboratoires dans le monde entier, qui bénéficient aux doctorants. Elle est associée à des séminaires internationaux et organise chaque année un séminaire doctoral en Chine. Il serait pertinent qu'elle soit associée aux travaux de LOGOS, dite « fédération doctorale transfrontalière » mise en place par l'ED *Fernand-Braudel*. En effet, les doctorants de l'ED *Stanislas* ne sont actuellement pas invités à participer à ses rencontres, ce qui semble lié à un héritage historique qui gagnerait à évoluer dans le sens d'une ouverture.

Le nombre de cotutelles a très légèrement augmenté en fin de contrat quinquennal après avoir été stable au cours de ses premières années. Il est aujourd'hui satisfaisant, puisqu'il se situe en 2016 à 17 % du total des doctorats inscrits, ce qui est supérieur à la moyenne des ED de l'établissement (12 %). Néanmoins, leur nombre varie suivant les secteurs et les laboratoires d'accueil : une UR comptabilise à elle seule 54 % des cotutelles. Il conviendrait donc à l'avenir de chercher à promouvoir le dispositif, en dépit de sa lourdeur, auprès des UR les moins enclines à le recommander.

Des liens privilégiés avec l'Université de Wuhan en Chine sont à l'origine de premières inscriptions de doctorants chinois, ce qui est un point positif. L'accueil des doctorants étrangers dans tous ses aspects devra être conforté. L'ED analyse bien les problèmes et s'attache à les résoudre mais il reste des initiatives à confirmer (documents en anglais, cours de français langue étrangère (FLE) à systématiser et à rendre accessibles à distance, etc.). Les mobilités internationales devraient également être développées, encouragées et financées afin de permettre aux doctorants de s'insérer au mieux dans le réseau international des chercheurs de leur domaine. La promotion du label européen sera en outre nécessaire. La Lorraine, région frontalière, devrait pouvoir tirer bénéfice d'un label commun, notamment en termes d'insertion professionnelle, comme d'une circulation des jeunes chercheurs, par exemple au sein du Consortium UniGR (Université de la Grande Région).

En conclusion, l'ED *Stanislas* a accompli de très gros efforts pour se structurer dans le contexte difficile de la restructuration de l'Université de Lorraine. Le bilan global est positif même si certaines avancées restent à confirmer.

- Encadrement et formation des doctorants

Le taux moyen d'encadrement est de deux doctorants par HDR mais il existe de fortes disparités entre les directeurs de recherche puisque le nombre maximum d'inscrits par encadrant est de onze. Ce nombre est trop élevé et il conviendrait d'y remédier.

Le nombre d'inscriptions est en diminution (219 en 2015-16 contre 248 en 2012-13, soit une baisse de 12 %) tandis que le taux de soutenance est resté stable (12,5 % en début de contrat contre 12,8 % en fin de contrat). Une préoccupation du comité HCERES porte sur le nombre élevé d'abandons, qui, reporté aux flux annuels moyens de doctorants dans l'ED, est particulièrement préoccupant.. L'explication de la direction suivant laquelle la cause principale tient à la nécessité de résorber les thèses de très longue durée à la création de cette ED récente est en partie convaincante, mais le taux d'abandon devra faire l'objet d'une vigilance particulière dans les années à venir. Il est de même inquiétant de voir le taux de soutenances stagner alors que le nombre de doctorants baisse. Dans la mesure où le re-périmétrage prévu dans la perspective du prochain contrat se fera numériquement au détriment de l'ED SLTC (perte d'une cinquantaine de doctorants), une attention spécifique devra être portée au suivi des thèses afin d'éviter une évolution négative des indicateurs. Le maximum de dix thèses (à 100 %) par encadrant autorisé par l'ED et l'établissement est trop élevé dans ce contexte et il conviendrait de le réduire.

L'initiative qui consiste à adapter la formation d'encadrants au secteur spécifique des SHS est pleinement légitime et mérite d'autant plus d'être saluée que la formation proposée par le CLED s'adresse prioritairement aux directeurs issus des

disciplines scientifiques. En effet, les ateliers d'encadrants prévus dans son catalogue sont ressentis par la direction de l'ED comme n'étant pas véritablement adaptés au secteur des SHS. Aucune distinction n'est faite entre l'encadrement de thèses dans le domaine des sciences et celui des SHS et la norme retenue est celle des disciplines scientifiques. Cette formation gagnerait à être mutualisée avec l'ED *Fernand-Braudel*.

L'ED *Stanislas* a accompli un très gros effort pour la mise en place de formations correspondant à ses missions. Elle propose aujourd'hui une trentaine de modules pour une offre totale de plus de 300 heures. Les doctorants ont également accès aux formations proposées par la DRV et des séminaires suivis à l'extérieur de l'UL sont aussi validés. Le souci de la direction de l'ED de coller au plus près des besoins de ses doctorants en SHS mérite d'être souligné. La richesse du catalogue de formations est frappante. Le partenariat systématique avec les UR dans ce domaine constitue un autre point positif. L'offre de formation est un point fort de l'ED, même si celle-ci pourrait être davantage internationalisée. Sa dimension interdisciplinaire pourrait aussi être développée. L'interdisciplinarité dans les contenus de séminaires est aujourd'hui essentiellement dévolue aux UR, et l'ED n'a pas mis en place de séminaire interdisciplinaire sur contenu scientifique. La politique des langues de l'ED est excellente. Le catalogue des formations pourrait aisément être mutualisé avec celui de l'ED *Fernand-Braudel* afin de diversifier l'offre à destination des doctorants des deux ED. La direction de l'ED *Stanislas* manifeste cependant une ouverture disciplinaire très large qui s'exprime notamment dans sa part active à la mise en place des labels professionnalisants du CLED.

Les principes qui guident l'élaboration et la révision constante des formations sur la base d'une évaluation systématique par les usagers sont extrêmement sains. La collégialité dans la réflexion, la place centrale qu'occupe l'analyse des besoins des doctorants dans le processus, ainsi que la volonté toujours réaffirmée d'améliorer l'offre doivent être louées.

La limite du système est le nombre assez faible d'heures de formation exigé pour les doctorants (90 heures sur la durée de la thèse), le fait que deux seulement des trois domaines définis par l'ED et ses partenaires puissent constituer un parcours suffisant, et la dispense totale de formation pour les salariés. Il est vrai que la tradition du doctorat en SHS rend le secteur rétif à tout ce qui n'est pas la thèse. L'arrêté de mai 2016 rappelle néanmoins clairement que la nature du doctorat a évolué, qu'il s'agit d'un diplôme professionnalisant assorti de formations obligatoires. Dispenser totalement les salariés (c'est à dire près de la moitié (48 %) du nombre des inscrits à l'ED) des formations revient à dire que ces dernières ne sont pas fondamentales. Le message risque d'être mal compris. Il convient certes de réfléchir à un allègement pertinent, mais en aucun cas de supprimer toute obligation à la charge de ce public grâce, par exemple à la mise en place de modules accessibles à distance. Proposer une offre riche est louable, mais il conviendrait d'imposer davantage. Communiquer dans des manifestations scientifiques et publier un article pourrait ainsi ne plus être optionnel, ne serait-ce que pour donner une meilleure chance de qualification par le Conseil national des universités (CNU) et de recrutement aux docteurs qui se destinent aux carrières académiques (label « enseignement supérieur » de l'UL). Dans l'état actuel des choses, et selon les dires de la direction de l'ED, le taux de participation aux séminaires est faible, et quiconque ne suit pas les formations n'acquiert pas les compétences qu'elles développent.

L'accueil des primo-entrants est assuré, d'une part, par l'établissement (qui transmet les informations d'ordre administratif aux doctorants de toutes les ED confondues) et, d'autre part, par le secrétariat de l'ED. Il y a également une rentrée de l'ED, obligatoire pour les doctorants de première année, qui se termine par un moment convivial. Cette rentrée prend la forme d'une journée d'intégration à laquelle participent les encadrants. Outre les habituelles informations relatives au doctorat et au fonctionnement de l'ED, une demi-journée est consacrée à des activités scientifiques, dont un élément phare est le lancement du travail qui aboutit, en fin d'année, à une journée internationale « jeunes chercheurs ». Les doctorants sont donc intégrés d'entrée de jeu et invités à s'impliquer dans la vie de leur ED. La manifestation, validée au titre des formations, vise à développer un sens d'appartenance fort. L'association des doctorants *Parenthèses* joue dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, un rôle important dans l'organisation et l'accueil. Son dynamisme et son utilité méritent une mention toute particulière. Notons en particulier qu'elle se charge de préparer les candidats au concours d'attribution des contrats doctoraux.

La journée internationale « jeunes chercheurs » est la seule manifestation organisée au sein de l'ED. Elle est tout à fait exemplaire pour plusieurs raisons. Les UR sont associées à son organisation, ce qui renforce leurs liens privilégiés avec l'ED ; les thématiques retenues, résolument interdisciplinaires, s'inscrivent pleinement dans les missions des écoles doctorales, mais également dans les questionnements afférents à ces missions. Les doctorants eux-mêmes sont fortement impliqués dans l'organisation de la manifestation. Ils se chargent notamment de trouver les financements nécessaires. Il convient de noter enfin, le souhait d'articulation entre master et doctorat, qui s'exprime par le fait que les étudiants de master sont invités à la journée, qui se déroule à l'issue de leurs examens. On pourrait imaginer d'autres activités scientifiques collectives en dehors de cette journée, et des formations visant à entretenir la vie à l'ED. Peu d'activités de valorisation de la recherche, de manifestations en lien avec la vie de l'université, les partenaires socio-économiques ou l'animation culturelle régionale sont prévues. Ce type d'activité est néanmoins organisé au sein des UR, avec le soutien de l'ED et parfois dans une perspective interdisciplinaire. Notons, malgré tout, la participation aux concours de prix de thèse régionaux et aux Doctoriales du site auxquelles s'ajoute que le succès des Doctoriales sino-lorraines liées à l'accord de coopération avec l'Université de Wuhan.

La constitution, par la direction de l'ED d'une petite bibliothèque d'ouvrages relatifs au doctorat est une initiative à saluer.

Le suivi est assuré par le biais d'un rapport d'étape, conditionnant la réinscription et qui est considéré par les doctorants comme un exercice utile, même s'il ne permet pas toujours de détecter les difficultés de certains. Un suivi particulier est mis en place par la direction de l'ED pour les doctorants en difficulté, ce qui est tout à fait louable. Par ailleurs, les Comités de suivi de thèse existent depuis peu pour les doctorants contractuels, ils sont collectifs et ne se réunissent qu'une fois à mi parcours. D'autres, internes aux UR proposent un complément de suivi. Rien n'est prévu pour les doctorants non contractuels, ce qui n'est plus conforme aux textes. Par ailleurs, l'arrêté de mai 2016 prévoit la création pour tous les doctorants de comités de suivi individuel (CSI), ce qui, naturellement, n'empêche pas un suivi plus général par les UR et l'ED. De même, le dispositif de parrainage généralisé à partir de la rentrée 2016 mérite une mention positive spécifique. Mais le suivi prévu par les doctorants eux-mêmes ne peut évidemment pas se substituer à un suivi plus serré et plus systématique au sein des UR et de l'ED.

La durée des thèses est restée stable, aux alentours de 60 mois, ce qui est assez habituel dans les ED SHS. Etant donné la forte proportion de salariés, ce chiffre entre également dans les normes fixées par l'arrêté de mai 2016 sur le doctorat. Un autre facteur peut être la limitation de la durée des thèses, même si celle-ci n'est pas très visible dans les statistiques. L'ED y a beaucoup travaillé, mais sans résultat tangible pour le moment puisqu'un tiers des doctorants ont dépassé les six années fixées comme un objectif. Les progrès dans ce domaine sont toujours lents et les nouvelles dispositions relatives au doctorat ne vont plus dans le sens d'une réduction de la durée des thèses. Le souci d'inciter les directeurs de thèse à proposer/accepter des sujets susceptible d'être traités dans des délais raisonnables doit néanmoins être porté au crédit de l'ED. La procédure de soutenance est, par ailleurs, conforme aux dispositions en vigueur.

Les actions de formation du CLED portent sur les secteurs professionnalisant et transversaux. Ainsi qu'indiqué plus haut, les ateliers d'encadrants prévus dans son catalogue ne sont toutefois pas véritablement adaptés au secteur des SHS. Par ailleurs, les formations proposées par le CLED ne sont pas entièrement satisfaisantes aux yeux des doctorants et de la direction de l'ED car elles ne correspondent pas véritablement aux besoins de jeunes chercheurs des domaines représentés au sein de l'ED. Si l'on excepte la préparation aux carrières académiques, elles ne se fondent en effet pas suffisamment sur une analyse des secteurs d'insertion privilégiés des SHS. Le reproche vaut même pour la formation à l'enseignement supérieur dont tous les aspects ne sont pas adaptés à ce public, car là encore, ce sont les sciences qui semblent privilégiées.

En conclusion, Le bilan de l'ED *Stanislas* en matière d'encadrement et de formation est globalement positif, mais il existe des points de vigilance en matière d'effectifs, de taux de soutenance et d'abandons. Au vu de la richesse de l'offre de formation, les faibles exigences en termes de volume (notamment en ce qui concerne les salariés) sont regrettables.

- Suivi et Insertion des docteurs

Le suivi des docteurs est assuré pour toutes les écoles doctorales par l'UL qui, en 2012, a pris pour cette tâche, la suite de l'observatoire des diplômes de l'Institut National Polytechnique de Lorraine. L'ED n'a pas diligenté sa propre enquête pour pallier les faiblesses de ce système, qui se caractérise par un taux de réponses insuffisant pour pouvoir en tirer des conclusions pertinentes. Les données sont, de plus, peu exploitables du fait du manque de recul pour cette ED de création récente. L'ED elle-même ne propose aucun commentaire. L'émiettement des résultats et le fort taux de non réponses rendent difficile toute appréciation. Il serait intéressant d'étudier la progression précise du taux d'insertion dans le milieu académique afin d'évaluer l'efficacité du dispositif mis en place (label « enseignement supérieur »). Ce taux est faible pour l'instant, mais les résultats sont parcellaires.

Les opérations visant à l'insertion professionnelle des docteurs sont dévolues au CLED et à la DRV. L'ED Stanislas informe ses doctorants des dispositifs existants et soutient certaines manifestations. Par ailleurs, elle informe les doctorants sur les perspectives d'insertion et met en garde contre l'optimisme relatif à l'insertion dans le secteur académique, même si l'ED est associée de près à la mise en place du label « enseignement supérieur » établi par l'UL. L'ED a adopté une démarche compétences conforme à ses missions. Elle est notamment associée au projet interdisciplinaire « compétences entreprises », ce qui est positif.

Sont évoqués le Prix de thèse régional, la publicité faite autour des actions du CLED et l'action de valorisation des compétences doctorales en perspective interculturelle dans le cadre de la coopération avec la Chine. Des actions propres à l'ED pourraient néanmoins être entreprises. Les complications liées à la récente restructuration des études doctorales expliquent sans doute en partie le fait que l'ED n'ait pas à ce jour une activité affirmée dans le secteur du suivi des docteurs et de l'insertion professionnelle.

Le CLED se fixe pour mission d'informer les doctorants sur les perspectives d'emploi et assure une formation en collaboration avec des partenaires du monde socio-économique. Il est en outre associé au processus de suivi. Le dossier fourni est malheureusement trop succinct sur ce point pour que l'on puisse se faire une idée de son activité au-delà. Les actions de valorisation se réduisent à l'organisation du prix de thèse et à l'encouragement à participer aux concours nationaux du type « Ma Thèse en 180 secondes ».

En conclusion, le suivi d'insertion et l'implication dans la préparation de l'insertion professionnelle des docteurs existent mais ils demeurent trop limités et insuffisamment diversifiés.

Autoévaluation et projet :

En matière d'autoévaluation, la fiche SWOT fait apparaître une bonne analyse des points forts de l'ED et des points d'amélioration possibles. L'établissement n'a néanmoins pas mis en œuvre une procédure interne d'évaluation spécifique des ED individuelles. Le paragraphe de l'évaluation interne dévolu aux ED présente les indicateurs globaux et les commente en termes généraux, mais ils ne sont d'aucune utilité dans le cadre d'une évaluation d'une ED particulière. L'ED elle-même n'a pas mis en place de dispositif d'évaluation externe propre à des fins d'autoévaluation.

Le projet est assorti d'une demande de renouvellement avec modifications, visant à reconfigurer le périmètre de l'ED, à la demande de la direction de l'établissement et suite aux précédentes recommandations de l'AERES. L'ED *Stanislas* changera notamment de nom, pour devenir l'ED *SLTC*, ainsi qu'indiqué dans le paragraphe de présentation générale. L'objectif de cette nouvelle reconfiguration, qui fait suite à une première restructuration en 2013 est d'axer la future ED autour des sciences de l'Homme et de la Société. Le périmètre en restera très vaste, allant de la Psychologie à l'Histoire et Cultures de l'Antiquité et du Moyen-Âge, en passant par la Philosophie et l'Histoire des sciences, les Sciences de l'éducation et le traitement automatique de la langue française. Ont été retirés du périmètre ancien, les Arts, les Littératures et les Langues. Le souhait d'éviter les redondances entre les actuelles ED *Stanislas* et *Fernand-Braudel* est pleinement légitime, mais il demeure des historiens dans chaque ED et le partage des doctorants entre les nouvelles ED n'est pas équilibré. L'ED *Stanislas* perd en effet plus de 90 doctorants des UR du secteur Arts Lettres Langues et n'en gagne qu'un peu plus d'une quarantaine, issus du domaine de la Sociologie. Il serait souhaitable que les redondances dans le domaine de l'Histoire soient corrigées.

Le projet fourni est bref et manque parfois de précision. Il s'articule cependant clairement autour de trois axes forts : mettre en œuvre l'arrêté relatif au doctorat de mai 2016, poursuivre les bonnes pratiques du contrat précédent, d'ailleurs bien analysées, et apporter des modifications là où le bilan laisse apparaître quelques faiblesses.

Les préconisations relatives à la mise en conformité avec les nouveaux textes législatifs en vigueur restent très floues. Les modalités de composition des nouveaux CSI, leurs fonctions et leur mode de fonctionnement ne sont pas précisés ; un modèle de Convention de formation n'est pas non plus suggéré. Les critères explicites d'inscription (pour la première fois l'ED sera chargée de recruter l'ensemble des doctorants), ou les conditions d'attribution d'un temps de césure ne sont pas annoncées. L'application des nouvelles règles relatives aux soutenances ne sont pas explicitées. La visite sur site par le comité HCERES a fait apparaître des discussions en cours sur ces questions mais très peu de précisions.

Il est inutile de revenir sur les bonnes pratiques, nombreuses, qui prévalaient dans le contrat qui parvient à son terme car elles figurent clairement dans l'évaluation du bilan. Les propositions de modification sont de quatre ordres :

- Une introduction d'une réflexion interdisciplinaire donnant lieu à une formation commune aux doctorants des différentes unités de recherche.
- Une ouverture plus grande vers l'extérieur au niveau national et international avec une accentuation des efforts visant à l'internationalisation de l'ED, notamment par le biais d'un encouragement plus net aux mobilités et l'ajout d'une dimension internationale aux formations.
- Une amélioration du processus d'intégration et de suivi des doctorants.
- Une plus grande implication dans l'aide à l'insertion professionnelle.

Ces propositions demeurent limitées et l'accent est toujours mis prioritairement sur l'aide à l'emploi en secteur académique. Le doctorat reste compris essentiellement comme une thèse, et il n'est pas prévu de portfolio accompagnant le diplôme, contrairement aux dispositions imposées par l'arrêté de mai 2016.

Le projet rappelle les inquiétudes de l'ED face à la montée en puissance des pôles de recherche, associés désormais à la politique doctorale. Il souligne aussi la nécessité de mieux reconnaître la contribution de la secrétaire de l'ED, personnel de catégorie C, dont les missions s'apparentent à celles d'un ingénieur d'études. Il en va de même pour les perspectives de

création par l'établissement d'une ou plusieurs *Maisons du doctorat*, qui rassembleront et mutualiseront les services administratifs des ED, au risque de faire perdre la dimension de proximité et les avantages d'une ED à taille humaine.

Le projet de l'ED SLTC est encore à l'état embryonnaire, mais la direction générale est bonne. Il conviendrait néanmoins de mettre davantage l'accent sur les aspects de professionnalisation dans le cadre du nouveau texte. Une concertation entre la direction sortante et celle qui porte le projet devrait permettre d'assurer la continuité et de construire efficacement l'avenir.

Appréciation globale :

L'école doctorale *Stanislas* est dynamique. Elle est aussi soucieuse de s'adapter et d'évoluer dans un cadre en constants changements aux niveaux local, régional et national depuis plusieurs années. L'ED parvient, grâce à son attention aux sensibilités des différents partenaires à mettre en œuvre une politique marquée par le souci de placer le doctorant au cœur du processus, de respecter les impératifs politiques tout en se faisant entendre de tous, et de mettre en place une formation complète et efficace dans les domaines prioritaires qu'elle a retenus. Le projet demande à être précisé, mais le souhait d'une plus grande interdisciplinarité et d'une cohérence scientifique accrue sont à porter à son crédit. Malgré les efforts pour renforcer la cohérence scientifique de son périmètre, il convient d'éviter plus avant les redondances avec l'ED *Fernand-Braudel*. Les points principaux à améliorer se situent dans les secteurs du suivi des jeunes docteurs et l'implication dans l'aide à l'insertion professionnelle dans des secteurs diversifiés. Un point d'attention particulier pour le contrat à venir sera le nombre d'abandons, qui a atteint un niveau alarmant.

Points forts :

- Dynamisme, adaptabilité et aptitude à l'écoute de la direction de l'ED.
- Disponibilité et professionnalisme du secrétariat.
- Bonne collaboration entre l'ED et ses unités de recherche de rattachement.
- Concertation avec les doctorants, qui s'impliquent réellement dans la vie de leur ED. Bon bilan de l'association Parenthèses
- Offre de formation riche à l'intention particulière de doctorants en SHS.
- Gros efforts de recherche de financements pour les doctorants, en collaboration avec les unités de recherche.
- Participation active de l'ED Stanislas au travail collaboratif entre ED au sein du CLED, tant dans le domaine des formations professionnalisantes que dans le cadre d'une politique des langues.
- Ouverture vers l'international.
- Ouverture vers une interdisciplinarité large.
- Soutien à l'association de doctorants.

Points faibles :

- Taux d'abandons très élevé.
- Encore des redondances avec le périmètre de l'ED Fernand-Braudel.
- Une responsable administrative de catégorie C pour des responsabilités de catégorie nettement supérieure et une reconnaissance insuffisante par l'établissement de l'importance et qualité de son travail.
- Efforts à poursuivre pour réduire le nombre maximum de thèses par encadrant.
- Site Web incomplet et système de communication dans son ensemble non finalisé.

- Trop faible volume de formations exigée des doctorants (90 heures) et dispense totale concédée aux salariés.
- Suivi de l'insertion professionnelle des docteurs insuffisant.
- Projet flou, notamment en ce qui concerne la mise en application de l'arrêté sur le doctorat de mai 2016.
- Inégalité de traitement entre les doctorants pour l'accès aux formations de la responsabilité de la DRV et du CLED.

Recommandations pour l'établissement

Le comité HCERES propose de suivre les recommandations ou pistes de réflexions suivantes :

- Finaliser la définition du périmètre des ED *Fernand-Braudel* et *Stanislas* en supprimant les redondances, de préférence à l'horizon du mi-contrat.
- Inciter la future ED à accroître les obligations de formation de ses doctorants et rendre obligatoire des parcours associant les trois domaines légitimement identifiés par l'ED ; l'encourager également à diversifier les dispositifs de valorisation du doctorat et d'aide à l'insertion professionnelle.
- Envisager la possibilité d'évolution en catégorie B de la secrétaire de l'ED afin que son statut soit en adéquation avec ses attributions.
- Préserver les missions de l'ED en évitant de confier les responsabilités qui sont les siennes à d'autres instances (attribution des contrats doctoraux et recrutement des doctorants contractuels).
- Veiller à ce que la mutualisation des services n'altère pas la proximité humaine et fonctionnelle entre le secrétariat, la direction et les doctorants.
- Être à l'écoute de l'ED en matière de formations à destination des SHS dans le cadre du CLED.
- Garantir l'équité de traitement entre doctorants contractuels et non contractuels pour ce qui est de l'accès aux formations professionnalisantes transverses.
- Poursuivre l'effort en matière de financement des doctorants en SHS.

Observations de l’établissement

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Nancy, le 7/04/2017

Direction de la Recherche et de la Valorisation

91 avenue de la Libération
BP454
54001 NANCY Cedex

Frédéric VILLIERAS
vp-recherche@univ-lorraine.fr

Pierre MUTZENHARDT
president@univ-lorraine.fr

HCERES
2 rue Albert Einstein
75013 Paris

Objet : Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation C2018-EV-0542493S-DEF-PED180014154-020207-RT
Ecole Doctorale Sociétés, Langages, temps, Connaissances- STLC

Madame, Monsieur,

Je vous remercie pour le rapport d'évaluation réalisé pour l'Ecole Doctorale Sociétés, Langages, temps, Connaissances- STLC que vous nous avez transmis le 21 mars 2017. Je tiens également à remercier très sincèrement les évaluateurs pour la qualité des échanges lors de la visite et pour l'analyse de cette Ecole Doctorale.
Après consultation de la directrice de l'école doctorale, je vous informe que nous prenons bonne note des points forts de l'école doctorale relevés par le comité ainsi que des recommandations émises, en particulier :

- Concernant le taux d'abandon élevé :

La raison principale de ces abandons est, dans la très grande majorité des cas, due à l'absence de financement dédié à la réalisation de la thèse. A cet effet, l'ED s'investit dans la recherche de financements. L'amélioration du suivi des doctorants grâce à la mise en place des comités de suivi, nous aidera à maîtriser le risque d'abandons.

- Concernant les redondances avec le périmètre de l'ED Humanités Nouvelles :

Les redondances sont beaucoup moins importantes que pour le contrat qui s'achève. Des concertations entre l'établissement et les deux écoles doctorales concernées sont prévues, afin de finaliser les périmètres selon les recommandations du comité HCERES.

- Concernant la réduction du nombre maximum de thèses par encadrant :

L'UL a fixé pour le contrat quinquennal en cours un maximum de 10 thèses par encadrant pour les Ecoles Doctorales relevant du secteur SHS. Les conditions d'encadrement seront révisées par l'établissement pour le prochain contrat quinquennal, en liaison avec les écoles doctorales concernées, et conformément au texte du 25/05/2016. L'ED Stanislas préconise un nombre de 7 thèses par encadrant, et prendra position quant aux thèses codirigées.

- Concernant l'attribution des contrats doctoraux :

Le décret du 22/09/2011 portant création de l'Université de Lorraine, prévoit par la mise en place de Pôles Scientifiques, structures de pilotage et d'animation scientifique, ayant pour prérogative la répartition des emplois et les crédits entre des laboratoires qu'il regroupe. La répartition des rôles entre pôles et écoles doctorales devrait notamment se concrétiser en 2018 par un nouveau processus de répartition des contrats doctoraux : les pôles, dotés par l'UL d'une enveloppe de contrats doctoraux, répartiront les supports entre les écoles doctorales en fonction de la

politique scientifique décidée au sein de chaque pôle. Conformément au rôle qui leur est confirmé dans le cadre du nouveau texte sur le doctorat du 25/05/2016, les écoles doctorales assureront le recrutement des candidats et l'attribution des contrats doctoraux, garantissant ainsi la qualité des recrutements de doctorants. L'attribution des contrats doctoraux par les écoles doctorales n'est donc pas remise en cause par l'établissement.

- Concernant le suivi de l'insertion professionnelle des docteurs :

L'établissement (la DRV/SDED avec la Délégation à la qualité et au pilotage-DAPEQ) prend en charge un dispositif d'enquête sur l'insertion professionnelle des docteurs suivant une méthodologie précise, validée au niveau national : elle apporte un outil, des connaissances techniques, l'exploitation des résultats qui peuvent être déclinés aussi bien par écoles doctorales que pour l'université dans son ensemble. Les écoles doctorales sont impliquées dans le dispositif, informées du déroulement de l'enquête et de ses résultats et incitées à encourager leurs docteurs à répondre.

- Concernant les formations :

- Le rapport mentionne que les formations transverses sont insuffisamment adaptées aux doctorants des disciplines « SHS ». Nous souhaitons préciser que la plupart des intervenants relèvent soient de disciplines « SHS » (notamment formations à la pédagogie, langues...) soit de métiers purement techniques (documentation, hygiène et sécurité). Les présentations de débouchés professionnels sont générales et sont orientées vers des métiers et non vers des disciplines. Il existe des formations techniques adaptées par champs disciplinaires, mais pour les formations disciplinairement neutres, il est certain qu'une plus grande participation des doctorants « sciences dures » peut donner l'impression d'une moindre place des doctorants « SHS ».

- Le rapport évoque par ailleurs le volume des formations : l'évaluation des formations de l'année écoulée et la mise en place des formations de l'année suivante ont lieu chaque année en juin pour l'école doctorale Stanislas/future SLTC. Une révision du volume d'heures et l'obligation pour les salariés de suivre d'autres formations que celles qui relèvent de l'arrêté du 25 mai 2016, seront soumises au Conseil de l'école doctorale prochainement.

- Concernant le secrétariat de l'Ecole Doctorale :

Comme cela a été signalé dans le bilan et le projet, l'actuelle secrétaire fait montre de compétences et d'initiatives qui dépassent largement ce que l'on est en droit d'attendre d'un agent de catégorie C. L'établissement sera attentif à la situation de ce personnel méritant, et soutiendra de manière active son dossier pour les demandes d'avancement au mérite.

- Concernant le Projet :

Un important travail de mise en conformité au nouveau texte du 25 mai 2016 a par ailleurs été réalisé au niveau de l'établissement en liaison avec le CLED. La charte du doctorat (provisoire 2016/2017), la procédure de césure, et la convention de formation ont été approuvées par le CS du 21 mars 2017. La convention de formation sera établie pour chaque nouvelle inscription et se met progressivement en place pour les doctorants déjà inscrits. Le portfolio est en cours de réflexion pour une mise en place rapide.
Par ailleurs, l'école doctorale a déjà mis en place les comités de suivi y compris pour les doctorants de première année.

- Concernant le site Web :

Le site web a été mis à jour pour ce qui concerne le nouvel arrêté sur le doctorat de mai 2016. Des progrès ont été faits au cours du précédent quinquennal. Plusieurs doctorants ont montré leur talent dans le domaine de la communication en réalisant le site de la Journée Internationale des Jeunes Chercheurs. L'ED souhaite les solliciter pour améliorer la qualité de son site.

ADRESSE POSTALE
UNIVERSITE DE LORRAINE
34, COURS LEOPOLD – CS 25233
54052 NANCY CEDEX
EMAIL@UNIV-LORRAINE.FR
WWW.UNIV-LORRAINE.FR

Vous remerciant à nouveau pour cette évaluation qui permettra à l'Ecole doctorale SLTC de poursuivre sa réflexion en fonction des recommandations émises, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Pierre MUTZENHARDT

Université de Lorraine

Président de l'Université de Lorraine

ADRESSE POSTALE
UNIVERSITE DE LORRAINE
34, COURS LEOPOLD – CS 25233
54052 NANCY CEDEX
EMAIL@UNIV-LORRAINE.FR
WWW.UNIV-LORRAINE.FR